

SERVICES TECHNIQUES  
JL/BL

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2006 DELIBERATION

### **OBJET : Demande de subvention Plan Vélo Départemental – Année 2007**

Dans le cadre de la création d'une piste cyclable entre Ploemeur et Guidel par Cap l'Orient, l'aménagement des traversées d'agglomération n'est pas pris en charge.

Cet itinéraire, qui fait partie du plan vélo départemental nécessite des aménagements urbains complexes seuls à même de garantir des conditions de sécurité et de confort aux usagers.

La nécessité de gérer des flux traversants nombreux en agglomération, l'interface avec les stationnements et carrefours des voies environnantes obligent à mettre en œuvre des ouvrages de ralentissement, de protection, de gestion des flux, dont la répétition en milieu urbain ne peut trouver de réponse cohérente que dans le réaménagement intégral de l'espace public.

Ainsi, en liaison avec le Groupe Permanent Vélo 56, la question des règles de priorité à appliquer entre la piste et les voies convergentes a fait l'objet d'analyses poussées.

Les principes d'aménagement retenus reposent sur :

- une réduction maximale du nombre des intersections, au besoin par la concentration des accès les plus proches en un point unique comme au Courégant ;
- le double ralentissement des flux, par la surélévation des traversées de chaussée d'une part et par la mise en place de chicanes d'autre part.

Enfin le passage de la piste a conduit à modifier la géométrie des ralentisseurs installés à Fort-Bloqué depuis quelques années, en surélevant les carrefours au détriment des systèmes d'îlot central, dont l'emprise n'est pas compatible avec le maintien des stationnements et l'installation de la voie cyclable.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une aide financière en particulier du Département.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des Commissions « Urbanisme, Environnement, Travaux » et « Finances, Personnel, Administration Générale », après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à solliciter les subventions les plus larges pour ce programme.

Délibération adoptée à l'unanimité.

---

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Pour Le Maire  
L'Adjoint délégué  
Pierre CHAMPEAUX